

<b>CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE</b>		
AVIS n°2019-21		
Date : 07/11/2019	<b>Proposition de fiches de création ZNIEFF continentales de Mayotte</b>	Vote : à l'unanimité

### **Saisine**

Le CSPN est saisi pour avis sur les projets de fiches associées aux 73 ZNIEFF continentales élaborées par le bureau d'études Biotope Océan Indien, qui assure le secrétariat technique et scientifique pour la mise en œuvre des ZNIEFF continentales de Mayotte, et la DEAL de Mayotte.

Ces 73 projets de fiches ZNIEFF continentales comportent toutes les rubriques attendues par le MNHN ainsi que des descriptions sommaires des caractéristiques de chaque ZNIEFF et une cartographie sur fond topographique de l'IGN auquel la délimitation des zones humides du CBNM a été ajouté.

Concernant la délimitation, un changement a été réalisé sur le périmètre de la vasière des Badamiers validé par le CSPN en 2019 : cette ZNIEFF a été divisée en une ZNIEFF terrestre comportant toutes les parties émergées et une ZNIEFF marine comportant le reste de la zone afin de respecter les critères de délimitation du MNHN.

Comme demandé dans l'avis 2019-09 du CSPN, une cartographie des habitats est présentée en annexe pour les quelques ZNIEFF dont une telle cartographie a été dressée (massif forestier de Sohoa, Saziley, vasière des Badamiers). Une carte supplémentaire a été ajoutée aux fiches présentant la délimitation de chaque ZNIEFF (hors îlots et mangroves) sur la cartographie des secteurs bioclimatiques produite par le CBNM (CBNM, 2014, modifié).

Toujours dans le but de valoriser les données existantes sur les habitats, la cartographie et description des faciès de mangroves élaborée par l'ONF en 2017 sera présentée en annexe dans les fiches des ZNIEFF concernées.

### **Discussion**

- Pour les mangroves, il est indiqué « Effort de prospection [...] Poissons : Nul ». Or, ceci est faux, plus de 10 sites ont été échantillonnés par IRD-MNHN-CNRS en 2013 et 2014. En effet, la DEAL n'a pas transmis cette étude à Biotope et les données associées n'ont pas été intégrées ni à la base de données faune-flore, ni à la méthode ni dans les fiches.

Certaines fiches seront complétées par un commentaire sur la disponibilité du rapport IRD-MNHN-CNRS et données avec mention bibliographique complète. Le niveau de connaissance pour les poissons sera modifié dans la fiche, mais inchangé sur le site du MNHN dont les valeurs saisissables sont restreintes.

Il n'est plus possible de mettre à jour la base de données qui a été construite en phase I du projet et depuis figée. Les tableaux finaux des fiches étant basés sur la base de données, ils ne seront pas modifiés. Cependant, il est possible de corriger/actualiser les ZNIEFF en continu, pour cela le MNHN propose plusieurs créneaux chaque année. Ainsi, il sera possible de compléter ultérieurement les fiches.

- Concernant toutes les fiches sur les mangroves, il est mentionné « Ces milieux subissent actuellement une réduction liée à l'érosion naturelle induite par la subsidence accélérée de l'île et l'élévation générale du niveau marin ». C'est faux de dire cela en l'état actuel des connaissances.

Les différentes mangroves de Mayotte ont des dynamiques variées en fonction des forçages naturels et anthropiques qu'elles subissent, certaines sont en régression depuis plusieurs décennies, d'autres sont stables, certaines (rares) voient leur surface augmentée. Il est probable que la subsidence actuelle de l'île ait des conséquences si le phénomène persiste dans le temps. Cependant, on ne peut pas prédire lesquelles, car l'évolution des côtes est contrôlée par des co-ajustements morphodynamiques et biogéomorphologiques perpétuels et évolutifs. Un suivi routinier de plusieurs sites littoraux depuis près de 15 ans est mené et il y a plusieurs projets en cours sur les effets de la subsidence sur les littoraux.

- Une correction de la fiche Plages nord de Petite-terre s'impose : incohérence sur la fréquentation du site.
- Concernant les fiches sur les plages, elles précisent, dans la partie géomorphologie, « 11 - Dune, plage ». Or, à Mayotte, on ne trouve pas de dunes en arrière des plages (ou simplement sur la côte nord de l'îlot Mtsamboro). Les dunes littorales sont formées par l'action du vent qui transporte et accumule les sédiments sableux en arrière-plage. À Mayotte, nous pouvons trouver de légers bombements sur le haut de plage, mais ils sont créés par l'action des vagues (swash), il s'agit de bermes.

Cependant, la typologie du logiciel est fixée par le MNHNet il s'agit de la seule qui convienne.

- Une mention du projet de barrage sur le cours d'eau Orovéni devrait être ajoutée.
- Dans les fiches les précisions géologiques (principalement lithologiques) apportées à la description des différentes ZNIEFF sont pour l'essentiel absentes dans la plupart des fiches ce qui est regrettable. Un croisement avec la carte géologique aurait permis d'en renseigner la plupart.

La seule lithologie presque systématiquement renseignée concerne les massifs phonolitiques (Bougoudravani, Ngoumbili, Sohoa, crêtes du Sud, Combani, Choungui).

Pour la ZNIEFF 60000054 Dziani Dzaha : le commentaire général est à modifier. Dans « Elle comprend des falaises avec un substrat géologique particulier (cinérites et ponces trachytiques) dans lesquelles nichent notamment des phaétons à bec jaune », « Trachytiques » est à remplacer par « phonolitiques ».

Un shapefile des ZNIEFF aurait permis d'examiner et de renseigner la distribution des ZNIEFF par rapport aux principaux substrats lithologiques. Après analyse de l'existence d'une ZNIEFF sur certaines des allotérites préservées sur les planèzes (= substrats pauvres en alcalins et riches en Al, Fe), celles-ci sont effectivement très représentées sur les ZNIEFF Benara et Combani (allotérites développées sur substrat basaltique) et Sohoa (allotérites développées sur substrat phonolitique).

Il conviendrait de faire mention des principaux substrats lithologiques des ZNIEFF dans la description générale.

- Il n'y aucune mention des données brutes de l'Inventaire des Zones Humides (Guiot *et al*, 2011) et plusieurs ZNIEFF sont concernées (Lagune d'Ambato, arrière mangrove de la baie de Bouéni, etc.). En outre, des nouvelles ZNIEFF mériteraient d'être créées au titre des inventaires existants dans les zones humides (Mírereni 1, Tsimkoura, et à un moindre degré celle de Chirongui). La fiche pour la « Lagune d'Ambato » par exemple liste une seule plante, *Nymphaea caerulea* (qui d'ailleurs n'y est peut-être plus) alors que la plante la plus intéressante, *Cyperus articulatus*, n'est guère mentionnée et que la fiche de l'inventaire des ZH fournissait une longue liste de plantes. Les limites de la ZNIEFF de la « Lagune d'Ambato » auraient pu être améliorées avec ces données ; par exemple, il n'y a aucune raison de ne pas connecter le chenal de part et d'autre du ponton qui mène à la mosquée : la continuité hydraulique s'impose d'autant que le ponton est assez transparent pour les habitats humides et leurs végétations. Justement il y a du *Ceratopteris cornuta* à ce niveau et qui est considéré comme R à Mayotte et coté NT en menaces.

La DEAL rappelle que plusieurs jeux de données n'ont pas été intégrées car elle n'a pas été en mesure de les fournir au bureau d'études. Le jeu de données « Zones Humides » du CBNM n'a toujours pas été fourni à la DEAL ni renseigné sur la base de données Mascarine. Cependant, il sera possible de corriger/actualiser les ZNIEFF ultérieurement avec plusieurs jeux de données : les échantillonnages de poissons amphialins de l'IRD-MNHN-CNRS, les inventaires des zones humides et des habitats littoraux du CBNM, les inventaires de G. Viscardi en 2011 (publiés en 2012) et de V. Bouillet en 2017 (publiés en 2018) dans la RNN de M'bouzi, les éventuelles données géolocalisées issus de plan de gestion de la RNN de M'bouzi, les nouveaux inventaires sur la faune.

- Pour les habitats, la rubrique est toujours vide. Pour les quelques ZNIEFF dont une cartographie d'habitats a été dressée (massif forestier de Sohoa, Saziley, vasière des Badamiers), il faudra faire mention de l'auteur et du rapport qui leur accompagne où sont décrits les habitats, dans les sources et la carte. Pour le massif forestier de Sohoa, le rapport sur la Végétation forestière de Sohoa commandité par l'ONF à V. Bouillet et qui est aussi une mise à jour de la cartographie qu'il avait dressée en 2007, permettra largement de remplir la rubrique « habitats » de cette ZNIEFF.
- Enfin, une actualisation taxonomique des données existantes est nécessaire, notamment concernant la flore. Cette actualisation est possible via une correspondance entre la base de données utilisée et la dernière version de Taxref.

**Avis n°2019-21 :**

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable sur le contenu des fiches présentées sous réserve de faire les corrections suivantes :

- Finalisation des annexes cartographiques proposées (cartographie d'habitats existante et des faciès des mangroves) avec mention des auteurs et des rapports dans les sources et dans les cartes, et ajout de la délimitation des ZNIEFF sur la cartographie des secteurs bioclimatiques ;
- Certaines fiches seront complétées par un commentaire sur la disponibilité du rapport IRD-MNHN-CNRS et données avec mention bibliographique complète. Le niveau de connaissance pour les poissons sera modifié dans la fiche ;
- Correction et mise à jour des fiches mangroves afin de préciser sur la base des connaissances transmises si la/les mangroves d'une ZNIEFF sont en régression / extension / stabilisation ;
- Correction de la fiche Plages nord de Petite-terre : incohérence sur la fréquentation du site ;
- Ajout d'une mention du projet de barrage sur le cours d'eau Orovéni ;
- Ajout d'une mention sur les principaux substrats lithologiques des ZNIEFF dans la description générale et correction de la description géologique de la fiche ZNIEFF 60000054 Dziani Dzaha.
- Concernant une prochaine session d'actualisation des ZNIEFF, il sera essentiel de les compléter avec des données élémentaires disponibles : les échantillonnages de poissons amphialins de l'IRD-MNHN-CNRS, les inventaires des zones humides et des habitats littoraux du CBNM, les inventaires de G. Viscardi en 2011 (publiés en 2012) et de V. Bouillet en 2017 (publiés en 2018) dans la RNN de M'bouzi, les éventuelles données géolocalisées issus de plan de gestion de la RNN de M'bouzi, les nouveaux inventaires sur la faune. Des nouvelles ZNIEFF devront être créées, notamment des prairies humides.

**Le Président du CSPN**



CHAMSSIDINE Houlam